

Définition des seuils des proportions d'exposés pour les matrices Sumex2

Les matrices Sumex2 ont été construites *a posteriori* à partir des informations recueillies dans l'enquête Sumer2003. Pour cela, une méthode de segmentation a été utilisée afin de regrouper les emplois (combinaison d'un métier dans un secteur d'activité) dans des **classes homogènes vis-à-vis de l'exposition**. La méthode permet de définir des classes d'exposition contrastées, et oppose des emplois très spécifiques de l'exposition à la nuisance, avec une forte proportion d'exposés, aux emplois comprenant majoritairement des non exposés. Les proportions d'exposés ne sont cependant jamais nulles.

Pour la consultation dans le portail Exp-Pro, il a donc été nécessaire de définir un seuil permettant d'isoler les classes dans lesquelles sont concentrés les salariés exposés. Seuls les emplois pour lesquels la proportion d'exposés est supérieure à ce seuil sont présentés comme exposés. Ces seuils ont été fixés à 1% pour toutes les nuisances chimiques. Pour les familles et les contraintes, les seuils ont été déterminés (cf. tableau) à partir de la proportion globale d'exposés, du nombre de classes d'exposition et de leurs effectifs.

Familles	Seuils (%)
Alcools	50,0
Bases	44,0
Carburants	50,0
Ethers de glycol	21,0
Fluides de lubrification et de refroidissement	50,0
Formaldéhyde et dérivés	12,0
Gaz et fumées de matières plastiques/caoutchouc	11,0
Gaz s'échappement	50,0
HAP (définition large)	50,0
HAP (définition restrictive)	75,0
Hydrocarbures chlorés	11,0
Hydrocarbures aromatiques	17,0
Insecticides	8,0
Poussières minérales	43,0
Poussières organiques	42,0
Résines plastiques	42,0
Solvants pétroliers	50,0
Tous solvants	75,0

Contraintes	Seuils (%)
Bruit > 85 db ou bruit comportant des chocs ou des impulsions plus de 20H/semaine	10,0
Travail à plus de 24°C	30,0
Travail à moins de 15°C	70,0